

LYCEE HENRI IV
23 rue Clovis
75231 PARIS Cedex 05

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Tél : 01.44.41.21.33
Fax: 01.43.29.95.21

NOM de l'élève:.....

Prénom :.....

Classe :.....

DEMANDE D'AIDE AUPRES DU FONDS SOCIAL ET/OU DE LA CAISSE DE SOLIDARITE

Note à l'attention des familles

Depuis 1995 existent des fonds sociaux d'Etat destinés à venir en aide aux collégiens et lycéens dont les familles sont en grande difficulté financière pour des dépenses exclusivement liées à la scolarité (demi-pension, livres scolaires, matériels scolaires tels que calculatrice, sorties ou voyages scolaires, transport, etc...) Ces fonds sociaux représentent une aide exceptionnelle, particulière, non un droit. Ils sont répartis en fonction de la somme globale allouée à l'établissement et du nombre de demandes.

Depuis 2007, la Caisse de Solidarité, qui aide notamment les élèves des classes préparatoires est généreusement alimentée par les dons des familles. Et depuis quelques années la Région accorde des aides à la demi-pension pour les élèves boursiers lycéens et post bac.

La décision d'attribution de ces aides, après étude des dossiers de demande, et la gestion qui s'en suit, sont assurées dans le cadre de l'établissement, par le Proviseur sur avis de la commission des affaires sociales, qui se réunit une fois par trimestre.

Modalités pratiques

Ce dossier, une fois rempli et accompagné de toutes les pièces à fournir, devra être rapporté au secrétariat de l'Intendance dans un délai de deux semaines.

Aide sollicitée

Veillez cocher la ou les cases qui correspondent à l'aide demandée :

Demi-pension Internat Internat externé

Livres scolaires (joindre la liste et les justificatifs d'achat) :.....

Matériel scolaire (préciser et fournir justificatif) :.....

Transport (indiquer le montant mensuel) :.....

Autre (préciser la nature et le coût, voyage scolaire préciser la destination) :.....

Je m'engage à faire connaître tout changement important qui pourrait survenir dans les ressources ou dans les charges de ma famille.

Date et signature de l'élève (s'il est majeur)

Date et signature des responsables

Situation de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Elève mineur Elève majeur Si majeur, l'élève vit-il seul oui non

Repas pris à la cantine oui non

Elève boursier oui non nombre de parts :

Transport : RATP oui non nombre de zones : Coût mensuel :

 SNCF oui non nombre de zones : Coût mensuel :

 Carte Imagine « R » oui non Coût mensuel :

Adresse :

Téléphone :

Responsable légal de l'élève

Père et Mère Père seul Mère seule Tuteur Autre (préciser).....

Parents : Mariés Vie maritale Célibataire Divorcés Séparés Veuf

Noms et prénoms :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Portable :

Etes vous en contact avec des services sociaux oui non

Si oui lesquels ?

Famille ou vit l'élève

	Nom	Prénom	Date naissance	Profession ou Classe et école	Vit au foyer oui ou non	A charge oui ou non
Père						
Mère						
1 ^{er} enfant						
2 ^{ème} enfant						
3 ^{ème} enfant						
4 ^{ème} enfant						
5 ^{ème} enfant						
6 ^{ème} enfant						

Budget de la famille ou vit l'élève

Ressources mensuelles

	Père	Mère
Salaire net		
Pensions (retraite, invalidité, etc.)		
Indemnités de chômage		
R.M.I.		
Autres (préciser)		
Prestations familiales		
Pension alimentaire		
TOTAL		
TOTAL GLOBAL		

Charges mensuelles

Loyer:.....
Charges:.....
Remboursement d'emprunt immobilier:.....
Autre (préciser) :.....

Pièces à fournir

Photocopies exclusivement (les documents fournis seront conservés).

Pour toutes les demandes :

- ◆ Livret de famille.
- ◆ **Dernier avis d'imposition ou de non imposition.**
- ◆ **Justificatifs de ressources des trois derniers mois** (bulletins de salaire, ASSEDIC, RMI, pensions, retraites....)
- ◆ Relevés récents des prestations familiales.
- ◆ **Un relevé d'identité bancaire ou postal lisible.**

Selon les cas :

- ◆ Dernière page du jugement de divorce précisant lequel des parents a la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire.
- ◆ Notification de la bourse.
- ◆ Justificatif de la carte Imagine « R » .

Les usagers sont informés que leurs données personnelles fournies à l'établissement feront l'objet d'un traitement informatique respectant les dispositions 78-17 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et des dispositions des articles L.251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Tout usager peut saisir le Proviseur ou l'un de ses adjoints pour toutes données personnelles qu'il a fournies et s'assurer de leur utilisation aux seules fins prévues par la réglementation.

Critères pour l'attribution des fonds sociaux et de la caisse de solidarité :

Pour les crédits régionaux : la commission devra respecter les instructions fixées par la collectivité lorsque celle-ci en a établies. A défaut d'instructions seront appliqués les principes fixés pour l'attribution des aides de la caisse de solidarité.

Pour les crédits de la caisse de solidarité,

Le montant des aides allouées devra prendre en considération le quotient familial ainsi que le motif des demandes dans l'ordre de priorité suivant :

- Frais d'hébergement, logement et demi-pension.
- Frais de déplacement.
- Frais liés à des activités pédagogiques obligatoires (livres, voyages, sorties pédagogiques obligatoires car inscrites dans le projet de la formation suivie ou de la section).
- Frais liés à des activités pédagogiques facultatives.
- Les sommes attribuées prendront en compte les aides déjà allouées aux élèves (bourses - mécénat - aides régionales...).

Chaque élève sollicitant une aide, devra, avec sa famille, signer une déclaration sur l'honneur, attestant de l'exactitude des renseignements figurant dans son dossier.

Les dossiers seront présentés à la commission dans le respect de l'anonymat des élèves et des familles.

Texte adopté par les membres du conseil d'administration lors de la séance du 29 novembre 2011

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....atteste sur l'honneur l'exactitude des pièces jointes à ce dossier et ne pas bénéficiaire d'autres revenus (aides, pensions, salaires...) que ceux déclarés.